



à : Simone Bonnafous, Présidente  
de l'université Paris 12 - Val de Marne

## Réponse à la *lettre ouverte* à l'ensemble des collègues

Créteil, le 3 mars 2008

Chère Collègue Présidente,

Nous avons bien noté que c'est notre « *Adresse aux collègues* », dénommée tract non sans connotation dépréciative, qui vous a conduit à diffuser à tous une lettre ouverte. Les résultats des élections semblent avoir suscité dans les rouages de l'exécutif une certaine fébrilité.

Rappelons que cet exécutif fut mis en place suite au vote très majoritaire sur votre nom début 2006, parce que les élus se reconnaissant dans 2 plateformes sur 5<sup>1</sup>, dont la nôtre, lui accordèrent alors leur confiance, lui conférant ainsi une solide assise.

À ce propos, une première observation s'impose : s'il y eut en 2005 des listes relevant de 5 plateformes, il n'y en a eu que 2 en 2008. Or, les orientations et sensibilités exprimées en 2005 par les 4 plateformes autres que la nôtre proposaient des visions très distinctes, voire divergentes sur certains points. C'est pourquoi maints électeurs nous ont dit leur surprise en voyant apparaître cette fois-ci, sur une seule et même liste<sup>2</sup> intitulée « *Pour une université combative, dynamique et démocratique* » (UCDD), des collègues engagés naguère sur des objectifs assez disparates.

Quoiqu'il en soit, notre démarche a été et restera fondée sur la recherche de convergences par delà la présence de tel ou tel sur une liste proposée aux suffrages.

Pour rappel, face à des propos élitistes et malthusiens exposés en janvier 2006 par la porte-parole de la liste « *PEDR* » vis-à-vis des « *jeunes gens de l'académie qui ont eu leur bac " razibus "* », vous aviez été conduite à réaffirmer le rôle social de Paris 12 et sa vocation à accueillir, former et faire réussir les jeunes s'inscrivant dans nos cursus. C'est sur la base de cette controverse et en fonction d'autres éléments de convergence que les représentants des Listes SNESUP - SLR - SNCS avaient décidé d'émettre un vote favorable à votre élection.

Des divergences sont cependant apparues entre vous et nous lorsque les mesures de la loi du 18 avril 2006, intitulée *Pacte pour la Recherche*, ont été annoncées puis mises en œuvre par le gouvernement Raffarin et son ministre J-F Goulard. C'est ainsi que vous avez mis tout votre poids dans la balance pour contrecarrer l'adoption de notre projet de motion dénonçant l'absence dans l'agence d'évaluation (AERES) de toute représentation élue (motion soumise au CA en juillet 2006).

<sup>1</sup> « Une université de qualité pour tous » (UQTS), « Pluralité, Excellence, Défis, Renouveau » (PEDR), « L'université autrement », « SGEN-CFDT et sympathisants », « Une autre voix pour Paris 12 avec le SNESUP et SLR ».

<sup>2</sup> plus communément dénommée par eux « *liste présidentielle* ».

Dans le même temps, sur les grands dossiers que sont par exemple l'entrée de Paris 12 dans le PRES comme membre fondateur, ou l'intégration de l'IUFM, nos élus ont joué, chacun peut en témoigner, un rôle constructif tout en demandant que ces décisions soient assorties d'engagements effectifs sur le fonctionnement et le caractère démocratique des entités mises en place. Mais la suite des événements a montré d'excessives difficultés à obtenir **une concertation régulière et un dialogue social digne de ce nom**, sur ces points comme sur d'autres la prise en compte de ces demandes.

Certes, comme vous le dites, les Vice-présidents ont beaucoup travaillé. Mais ce n'est pas là-dessus assurément que porte le débat contradictoire qui nous anime depuis le scrutin et ses résultats. La question posée par les méthodes n'est pas celle de la communication, mais bien celle des conditions réellement organisées d'un débat loyal et ouvert sur les grandes orientations qui concernent chacun de nous, au premier rang desquels les étudiants et les personnels précaires, nos plus jeunes collègues.

Nous ne pensons pas, en vous accordant notre confiance, signer un chèque en blanc qui allait nous amener à devenir l'une des universités pilotes dans une politique gouvernementale faisant des choix selon nous meurtriers pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Sur le bilan, comme souvent, si le jeu du débat conduit à positionner les enjeux des choix, toutes les réalisations ne peuvent être considérées ni comme des échecs absolus ni comme des réussites exclusives. Les réalisations sont souvent le résultat de compromis sous contraintes. Le CPER aurait-il été très différent avec une autre direction, l'intégration de l'IUFM aurait-elle pris la même forme ? Peut-être, ou peut-être pas ... on ne refait pas l'histoire. Mais ce qui est sûr, c'est **qu'il existe au moins deux visions de la gouvernance**, du PRES, du projet d'établissement, et que **ces différentes visions doivent parvenir, par le débat contradictoire**, argumenté et raisonné, à construire ensemble un projet collectif partagé par la communauté universitaire.

Manifestement, l'exécutif actuel n'a pas su le faire, comme l'indiquent les résultats des élections.

Clairement, information n'est pas concertation et, concernant le PRES, nous n'avons pas de souvenir d'une quelconque réunion des syndicats avec l'exécutif où aient été abordés les « sujets qui fâchent » comme le positionnement de ses membres dans le jeu concurrentiel qui s'exerce, caché derrière une communication lénifiante. Ce PRES serait donc, aux yeux d'une instance nationale (à préciser) « *l'un des plus solides et des plus crédibles* » ? Pourtant, le choix d'un PRES Paris – Est réellement collaboratif plutôt que substitutif lui vaudrait selon nous plus de crédibilité que l'enrôlement dans une concurrence effrénée des 17 universités franciliennes entre elles. Nous partageons cette conviction avec nos collègues élus des listes homologues de l'Université de Marne-la-Vallée.

S'agissant enfin du projet quadriennal, il est regrettable que l'amorce de débat du 15 mai 2007 n'ait pas été suivie d'effet. Le « texte d'engagement stratégique » soumis au CA du 24 septembre n'a, de fait, pas connu une diffusion à tous les collègues avant d'être présenté à la direction générale de l'enseignement supérieur « qui en approuvé l'esprit et la lettre ». Mais ce qui fait la « chair » du Projet d'Établissement, c'est-à-dire le contenu des projets de formation, de recherche, de vie étudiante, ... a été formulé de façon cloisonnée et opaque. En témoigne l'absence d'éléments visibles depuis le séminaire du 15 mai 2007. Nous avons dû démarcher les services et composantes pour en savoir un peu plus, rassembler les pièces du puzzle et entamer une véritable investigation sur les termes du pilotage par l'exécutif du processus de formulation des projets.

Sur la LRU, si Paris 12 n'est pas la première, elle est la seconde ou la troisième université ... Si complaisants soient-ils avec une loi qui est en réalité celle de l'autonomie des Présidents d'université, ces derniers n'ont pas tous manifesté le même zèle ni dans son application ni dans sa promotion [cf. votre présence médiatique soutenue dans la presse et à la télévision, les multiples réceptions de V. Péresse à Paris 12]. À ce titre, vous faites partie des présidents qui veulent « profiter des marges nouvelles que donne la loi, à commencer par l'utilisation de l'ensemble de la masse salariale » ; mais pour le faire « dans le respect des statuts des personnels et de la tradition universitaire », **cela suppose une décision collégiale à l'issue d'une large concertation**. Vous avez certes le droit de penser, à titre personnel, que « les dispositions [de la LRU] [sont] favorables au développement des universités françaises et nous [permettront] de nous approcher des modes de fonctionnement des universités européennes, en les allégeant ». Mais vous ne sauriez nous obliger à vous suivre aveuglément dans cette voie, alors que nous la pensons pour notre part dangereuse à bien des égards pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche ... et d'autant plus, lorsqu'on la met en perspective avec les moyens alloués, le sort réservé au CNRS, le Rapport Attali sur la succession des CDD nécessaires avant de pouvoir prétendre au statut de chercheur ou d'enseignant-chercheur.

Nous pensons que la constitution d'équipes, la collaboration scientifique nécessitent pour la recherche le temps long, la sécurité et la collégialité, et non la concurrence de tous contre tous. La Recherche c'est aussi celle des soutiers de la recherche, qui apportent chacun leur pierre à l'édifice.

Qu'il s'agisse des Comités de Sélection, de la gestion intégrée de la masse salariale et de la « GRH » ou des autres « nouvelles compétences », **les intentions de la tutelle sont pourtant assez claires : en finir avec les « contraintes » des statuts procédant du service public national**. S'il est vrai que les graves dérives auxquelles nous expose cette loi peuvent être tempérées en partie par une *charte démocratique* de Paris 12, **il est paradoxal que sa rédaction ait démarré sans nous qui, les premiers, en avons fait la proposition**.

Enfin, vous formulez l'espoir suivant : « La démocratie est un bien jusque là très partagé dans notre université (...) J'espère que tous seront dans les conseils dans ce même esprit de tolérance, d'écoute et de construction et que personne ne versera dans la simplification, le slogan et la désinformation ». Nous partageons cet espoir et proposons à tout un chacun de constater la volonté de débat ouvert et contradictoire exprimée dans la présente réponse comme dans notre « Adresse aux collègues ».

Nous restons convaincus, rejoints en cela par des collègues de tout bord, que **l'argumentation ne saurait être assimilée à de la désinformation ni à une menace pour la démocratie** à Paris 12.

Bien cordialement.

Signataires : SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SLR, SNCS-FSU.